



COMITE SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 02 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi deux avril, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard régulièrement convoqué le mercredi six mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Frédéric Touzellier, Président

Non-quorum en première séance, le mercredi six mars deux-mille vingt-quatre

Référence du service :

Objet de la délibération :

Budget : FT/PL/VM-02d

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU
SYNDICAT MIXTE DU S.CO.T. SUD GARD
DE L'EXERCICE 2023**

Etaient présents(es) (26)

Frédéric TOUZELLIER, *Président*

André BRUNDU, Gaël DUPRET, Gilles GADILLE, Jean-François LAURENT, Patricia VAN DER LINDE, *Vice-Président(e)s présent(e)s*

Vincent BOUGET, Jean-Marc CAMPELLO, Claude DE GIRARDI, Michel DEBOUVERIE, Jean DENAT, Jean-Luc DESCLOUX, Frédéric ESCOJIDO, Maryse GIANNACCINI, Philippe GRAS, Bernard JULLIEN, Renaud LEROI, Antoine MARCOS, Pierre MEDAN, Rémi NICOLAS, Olivier PENIN, Patrice PLANES, Véronique POIGNET-SENGER, Gilles TIXADOR, Véronique VAUTRIN, Pascale VENTURINI, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s*

Etaient représentés(ées) (2 pouvoirs)

Jean-Luc CHAILAN, donne pouvoir à Frédéric TOUZELLIER ; Régis VIANET donne pouvoir à Patricia VAN DER LINDE.

Etaient excusés(ées), absents(es) (60)

Bernard CLEMENT, Cécile MARQUIER, Juan MARTINEZ, Julien PLANTIER, *Vice-Président(e)s excusé(e)s*

Bernard ANGELRAS Frédéric BEAUME, Patrick BENEZECH, François BERTIER, Olivier BONNE, Pascale CAVALIER, Mylène CAYZAC-PRAME, Audrey CIMINO, Ivan COUDERC, François COURDIL, Robert CRAUSTE, Fabienne DHUISME, Gilles DONADA, Xavier DUBOURG, Brigitte DUPONT, Thierry FELINE, Bruno FERRIER, Laurence GARDET, Jean-Jacques GRANAT, Jean-Christophe GREGOIRE, Lisbeth GUERIN-GRAIL, Robert HEBRARD, Catherine LECERF, Joffrey LEON, Loïc LEPHAY, Pierre LUCCHINI, Florent MARINEZ, Jean-Claude MAZAUDIER, Ombeline MERCEREAU, Brigitte MIRANDE, Maurice MOURET, Bruno PASCAL, Jérémy PEREDES, Laure PERRIGAULT-LAUNAY, Thierry PESENTI, Angel POBO, Jean-Louis POUDEVIGNE, Gaëtan PREVOTEAU, Patrice QUITTARD, Marie-France RAINVILLE, Jean-Marie RAYMOND, Jacky REY, Géraldine REY-DESCHAMPS, Fabienne RICHARD-TRINQUIER, Olivier RIGAL, Josiane ROSIER-DUFOND, David-Alexandre ROUX, Rodolphe RUBIO, André SAUZEDE, Joël TENA, Alain THEROND, Richard TIBERINO, Catherine TOUNIER-BARNIER, Eddy VALADIER, Lucien VIGOUROUX, Valentine WOLBER, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s*

Sièges : 88 Membres en exercice : 88

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023
DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD GARD

N° | 2024-04-02-02 d |

Monsieur **Gaël DUPRET**, Vice-président du syndicat mixte du SCOT sud Gard, rapporteur expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions comptables M14 ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail de dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Syndical, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant que le compte de gestion présenté retrace l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023,

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le compte de gestion dressé par Monsieur Fabrice CES, Receveur Syndical, Trésorier de Nîmes agglomération ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : **28** (dont 2 pouvoirs)

Pour : ...28.....

Contre :0.....

Abstention :0.....

ARTICLE 1^{er} : De porter un avis **favorable** sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Receveur Syndical, Trésorerie de Nîmes agglomération, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

ARTICLE 2nd : De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

**Le Président du Syndicat Mixte
du S.C.O.T. du Sud Gard**

Frédéric TOUZILLIER

Maire de Yzenac
1^{er} Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Nîmes métropole